Extrait du registre des délibérations Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 4 février 2019 Séance du 21 janvier 2019

10 Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, LEHNER, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme MEHADJI Mme MAUPIN Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

0 39

Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme BARBETTE, M. MONTES

2

Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

I. Créations de postes

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer des postes au tableau des effectifs.

Pôle « Vie de la Cité »

Police Municipale

Suite à un avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du 22 novembre 2018, concernant un avancement de grade d'un agent sur le grade de brigadier-chef principal, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emploi des agents de police municipale à temps complet.

Centre de Supervision Urbain

Suite à un avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du 15 mai 2018, concernant un changement de filière, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet et de supprimer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Pôle « Ressources »

DSIT

Suite à un avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du 15 mai 2018, concernant un changement de filière, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps complet et de supprimer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.





II. Suppressions de postes

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs et suite aux demandes de création de postes énoncées plus haut, il convient de supprimer les postes inoccupés suivants au tableau des effectifs :

- > 2 postes d'adjoints d'animation à temps complet ;
- > 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 07/02/2019

Reçu en préfecture le 07/02/2019 55

Affiché le 05/02/2019

ID: 060-216001743-20190204-DLRG190204010-DE

ainte

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 21 janvier 2019,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu les avis de la Commission Administrative Paritaire en date des 15 mai et 22 novembre 2018,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 37

Pour: 23

Contre: 0

Abstention: 14

Décide à l'unanimité :

Article 1er: de créer les postes suivants:

- 1 poste appartenant au cadre d'emploi des agents de police municipale à temps complet;
- > 1 poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

Article 2 : d'autoriser la suppression des postes suivants (cette mesure étant sans incidence budgétaire) ;

- 2 postes d'adjoints d'animation à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage: 0 5 FEV. 2019

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ... 0.7. FEV... 2019 et publication ou notification le .. 0.. 7.. FEV... 2019 affiché le 0 5 FEV. 2019

épaftemental de l'Oise

Maire et par délégation Général des Services

Francis LE PAPE



Envoyé en préfecture le 07/02/2019

Reçu en préfecture le 07/02/2019

Affiché le 05/02/2019

SLO

ID: 060-216001743-20190204-DLRG190204010-DE

rolli gorak ese kriej (d) univi

50.00 ABA THE SAME TH